



BUREAU DES PRÉSIDENTS
DES CONSEILS DE DISCIPLINE

Rapport annuel 2020-2021



Note : Pour toutes les personnes présentant des difficultés de lecture, le présent rapport annuel est reproduit à l'annexe IV — en format accessible — du *Rapport annuel de gestion 2020-2021 de l'Office des professions du Québec*.

Ce dernier respecte le standard SGQRI 008-02 sur l'accessibilité d'un document téléchargeable et est publié à l'adresse suivante :
<http://www.opq.gouv.qc.ca/publications/rapports-annuels/>



BUREAU DES PRÉSIDENTS
DES CONSEILS DE DISCIPLINE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Ministre de la Justice et procureur général du Québec
Ministre responsable de la Langue française
Ministre responsable de la Laïcité et
de la Réforme parlementaire
Leader parlementaire du gouvernement
Ministère de la Justice du Québec
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous sou mets le rapport annuel du Bureau des présidents des conseils de discipline (BPCD) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021.

Ce rapport présente les résultats obtenus conformément à l'article 115.8 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26). Il expose également les objectifs de gestion pour assurer la qualité et la célérité du traitement des plaintes et du processus décisionnel.

Une copie est annexée au rapport annuel de gestion de l'Office des professions du Québec, conformément à l'article 16.1 du *Code des professions*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente en chef,

M^e Marie-Josée Corriveau



BUREAU DES PRÉSIDENTS
DES CONSEILS DE DISCIPLINE

Table des matières

MOT DE LA PRÉSIDENTE EN CHEF	7
DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES	8
BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE	9
▪ Mission	9
▪ Valeurs	9
▪ Port d'attache	9
▪ Organigramme au 31 mars 2021	10
SOMMAIRE DES RÉSULTATS AU 31 MARS 2021.....	11
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS AU 31 MARS 2021....	13
▪ Plaintes reçues 2020-2021	13
▪ Provenance des plaintes	16
▪ Requêtes en radiation provisoire 2020-2021	16
▪ Plaintes à caractère sexuel en vertu de l'article 59.1 du <i>Code des professions</i> ou d'une infraction de même nature	17
▪ Auditions (article 115.8 (paragr. 1° et 4°) du <i>Code des professions</i>)	17
• Jours d'audition 2020-2021	17
• Lieu des auditions	22
▪ Remises (article 115.8 (paragr. 2°) du <i>Code des professions</i>)	24
▪ Conférences de gestion (article 115.8 (paragr. 3°) du <i>Code des professions</i>)	25
• Conférences de gestion de la présidente en chef	25
• Conférences de gestion en vertu de l'article 143.2 du <i>Code des professions</i>	26
▪ Délais et décisions rendues (article 115.8 (paragr. 5° et 6°) du <i>Code des professions</i>)	27
• Décisions et délais moyens des délibérés 2020-2021	27
▪ Décisions en appel (article 115.8 (paragr. 7°) du <i>Code des professions</i>)	36
▪ Temps consacré aux instances (article 115.8 (paragr. 8°) du <i>Code des professions</i>)	41
• Fixation du premier jour d'audience	41
• Durée des instances	42
OBJECTIFS DE GESTION	45



MOT DE LA PRÉSIDENTE EN CHEF

Un virage technologique réussi

Avec la création du Bureau des présidents des conseils de discipline (BPCD) le 13 juillet 2015, le système disciplinaire des ordres professionnels a connu une transformation majeure. Cinq ans plus tard, la pandémie de la COVID-19 a poussé encore plus loin cette transformation par l'implantation des auditions virtuelles afin de poursuivre notre mission de protection du public malgré les circonstances.

Le 27 mars 2020, la première audition à distance s'est tenue sur plateforme numérique lors d'une demande de radiation provisoire devant le Conseil de discipline du COLLÈGE DES MÉDECINS. En avril 2020, les conseils de discipline du BARREAU, des CHIROPRACTIENS, de la PHYSIOTHÉRAPIE et celui des TRAVAILLEURS SOCIAUX ET THÉRAPEUTES FAMILIAUX ET CONJUGAUX se sont aussi initiés aux auditions virtuelles. En mai 2020, ce virage technologique est emprunté par les conseils de discipline de tous les ordres professionnels.

La résistance manifestée par plusieurs dans les premiers mois de ce virage a depuis laissé la place à l'adhésion, voire même l'enthousiasme des acteurs du monde disciplinaire. Après un an d'adaptation, de mise à niveau et d'ajustement, d'aucuns reconnaissent tous les avantages des auditions à distance. La justice disciplinaire est plus accessible, plus efficace, plus écologique et plus économique. Le déplacement des témoins, des parties et des avocats est évité et les frais y afférents épargnés.

Au cours de l'année financière 2020-2021, 94 % des plaintes entendues ont procédé à distance. L'expérience étant concluante, les auditions virtuelles continueront pour une grande proportion de dossiers. Quand on pense que 79 % des plaintes pour lesquelles une décision au fond a été rendue en 2020-2021 se sont réglées par un plaidoyer de culpabilité et que bon nombre d'auditions sur culpabilité ne relèvent pas de complexité particulière d'un point de vue de logistique virtuelle, il est fort à parier que les parties elles-mêmes souhaiteront procéder à distance.

À raison, c'est la direction que j'entends prendre au cours de la prochaine année financière et des années à venir avec l'appui inconditionnel de l'équipe des présidents et présidentes du BPCD. Je tiens d'ailleurs à les remercier sincèrement pour leur engagement et les nombreux efforts déployés afin de faire de ce virage technologique un succès maintenant établi.

La présidente en chef,

M^e Marie-Josée Corriveau

LES
AUDITIONS
À
DISTANCE
POUR
UNE
JUSTICE
DISCIPLINAIRE
PLUS
EFFICIENTE

Déclaration de fiabilité des données

L'information contenue dans ce rapport annuel relève de ma responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude et la fiabilité des données.

Les résultats et les données du rapport annuel 2020-2021 du Bureau des présidents des conseils de discipline :

- décrivent fidèlement la mission, le champ de compétence et les valeurs du Bureau des présidents des conseils de discipline;
- présentent les objectifs et les résultats obtenus;
- font état des données exactes et fiables.

Je déclare que l'information et les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021.

La présidente en chef,

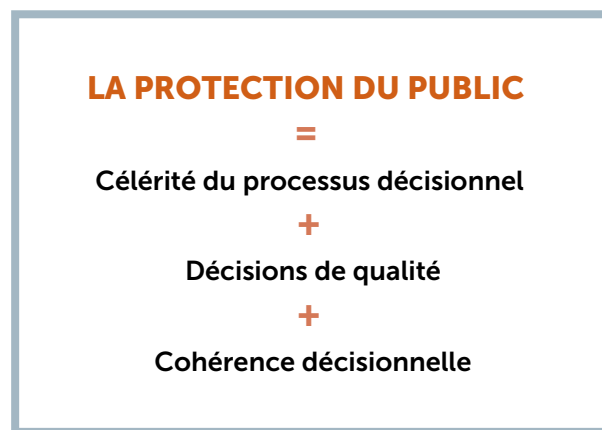


M^e Marie-Josée Corriveau

Le Bureau des présidents des conseils de discipline (BPCD), créé le 13 juillet 2015, a modifié considérablement le fonctionnement du système de justice disciplinaire.

Le BPCD est composé de 14 présidents, dont la présidente en chef et le président en chef adjoint. Ils sont nommés suivant la procédure de sélection prévue au *Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels* (RLRQ, c. C-26, r. 7.1). Leur mandat est d'au plus 5 ans et il est renouvelable. Ils exercent leurs fonctions à temps plein sous la direction de la présidente en chef et desservent l'ensemble des conseils de discipline des ordres professionnels.

NOTRE MISSION



Un conseil de discipline est formé d'un président désigné par la présidente en chef et de deux membres choisis par le secrétaire du conseil de discipline parmi la liste établie par le Conseil d'administration de l'ordre.

Les présidents du BPCD sont appelés à siéger aux conseils de discipline de tous les ordres professionnels. Ils président les auditions et rendent les décisions de concert avec les deux autres membres du conseil de discipline.

Gestion des plaintes disciplinaires

Les plaintes reçues par les secrétaires des conseils de discipline des 46 ordres professionnels sont centralisées au BPCD qui en assure la gestion.

Les conseils de discipline

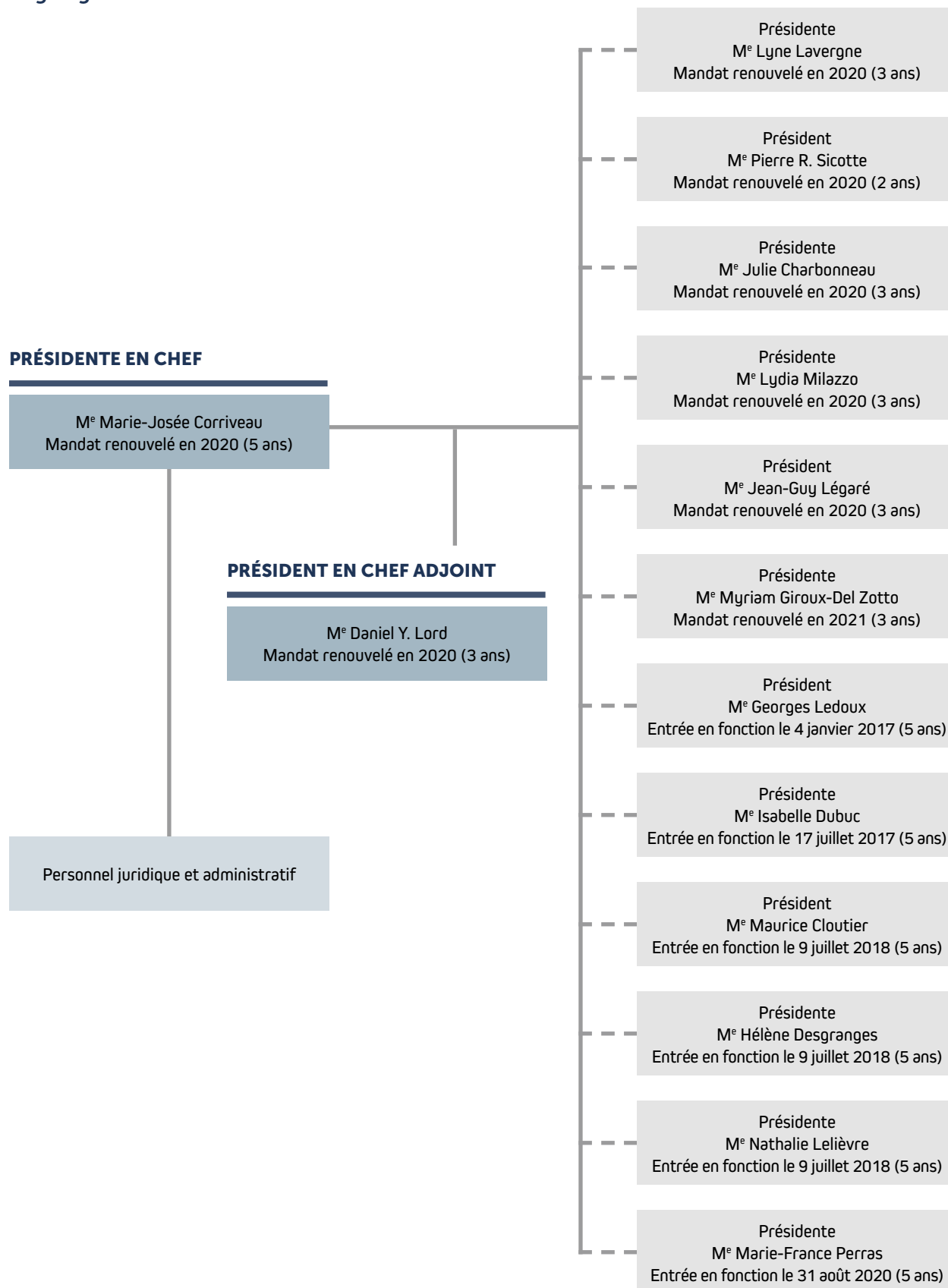
Un conseil de discipline est constitué au sein de chaque ordre pour entendre toute plainte contre un professionnel pour une infraction au *Code des professions*, à la loi constituant l'ordre dont il est membre ou à un règlement propre à son ordre (dont le *Code de déontologie*).



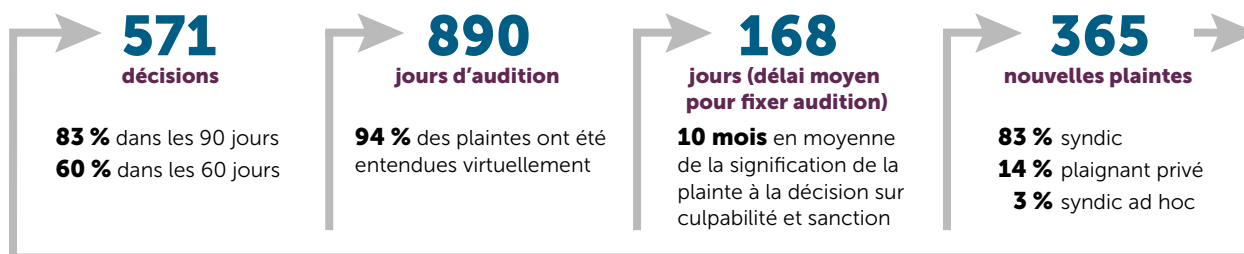
Port d'attache

Le BPCD est situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 6^e étage, bureau 6.300, à Montréal.

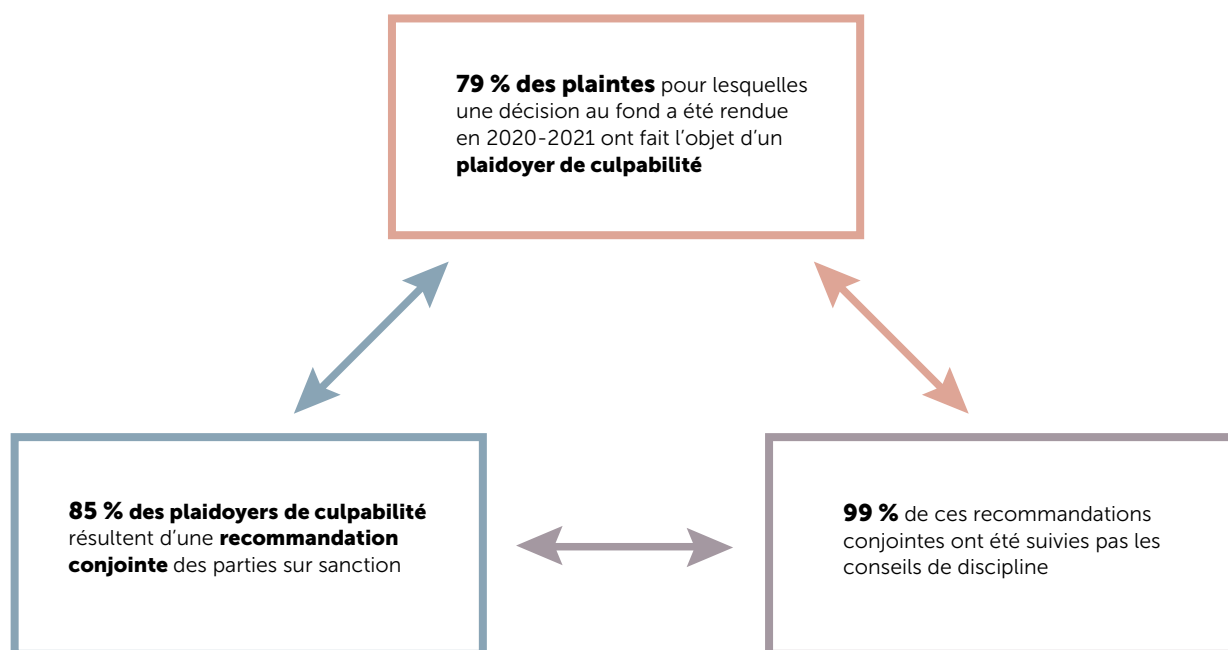
Organigramme au 31 mars 2021



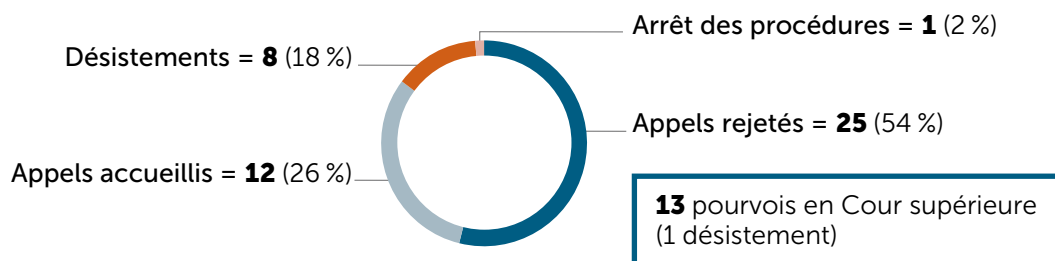
SOMMAIRE DES RÉSULTATS AU 31 MARS 2021



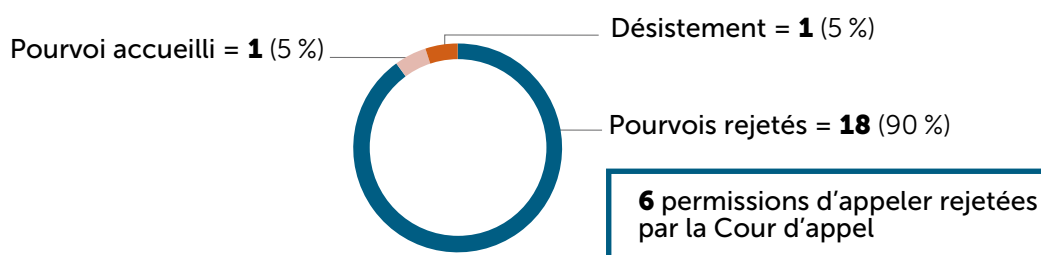
Décisions 2020-2021	Nombre		Délai moyen délibéré (jours)
Culpabilité	65	►	70
Sanction	71	►	65
Culpabilité et sanction	253	►	58
Requête	162	►	34
Article 149.1	8	►	65
Article 151 - Révision des déboursés	7	►	10
Article 122.0.1	1	►	7
Article 161	1	►	2
Article 161.0.1	3	►	29



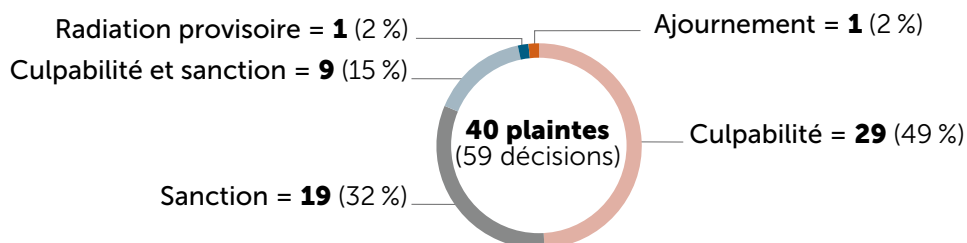
Jugements du Tribunal des professions 2020-2021



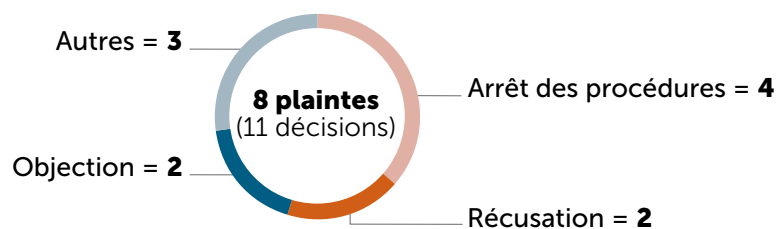
Jugements de la Cour supérieure 2020-2021



Décisions 2020-2021 en appel au Tribunal des professions



Décisions 2020-2021 faisant l'objet d'un pourvoi en Cour supérieure



DIRECTIVES DE LA PRÉSIDENTE EN CHEF

La présidente en chef a diffusé plusieurs directives relativement aux auditions à distance, pour les consulter :

<https://bpcd.opq.gouv.qc.ca/bureau-des-presidents-des-conseils-de-discipline>

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS AU 31 MARS 2021

Lorsqu'une plainte comporte plusieurs chefs d'infraction dont les catégories des natures sont différentes, une seule catégorie est identifiée en fonction du chef le plus grave ou le plus représentatif des reproches formulés. Ainsi, les informations mentionnées ci-après ne sont pas exhaustives, mais donnent un bon aperçu des catégories des natures des plaintes déposées.

Plaintes reçues 2020-2021	Nombre de plaintes
Acupuncteurs	2
Infractions d'entrave	1
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Administrateurs agréés	1
Infractions à caractère économique	1
Architectes	4
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4
Arpenteurs-géomètres	9
Infractions d'entrave	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	8
Audioprothésistes	5
Infractions à caractère économique	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Barreau	67
Condamnations (article 149.1)	3
Infractions à caractère économique	5
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1
Infractions d'entrave	5
Infractions liées à la publicité	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	6
Infractions liées au comportement du professionnel	45
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (article 122.0.1)	1
Chiropraticiens	9
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2
Infractions liées au comportement du professionnel	5
Comptables professionnels agréés	27
Infractions à caractère économique	3
Infractions d'entrave	4
Infractions liées à la qualité des services professionnels	14
Infractions liées au comportement du professionnel	6

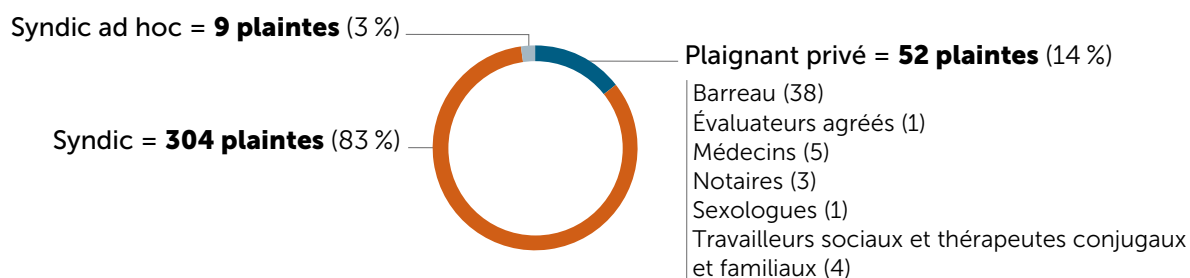


Plaintes reçues 2020-2021 (suite)	Nombre de plaintes
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	5
Infractions d'entrave	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Conseillers et conseillères d'orientation	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2
Dentistes	15
Exercice de la profession sans permis	1
Infractions à caractère économique	2
Infractions liées à la publicité	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	9
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Infractions liées au non-respect d'une décision	1
Denturologistes	4
Infractions à caractère économique	2
Infractions d'entrave	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1
Dététistes nutritionnistes	2
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Ergothérapeutes	3
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Évaluateurs agréés	5
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Hygiénistes dentaires	6
Condamnations (article 149.1)	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Infirmières et infirmiers	27
Condamnations (article 149.1)	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	9
Infractions liées au comportement du professionnel	17
Infirmières et infirmiers auxiliaires	7
Infractions à caractère sexuel envers des tiers	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2
Infractions liées au comportement du professionnel	4
Ingénieurs	24
Infractions à caractère économique	1
Infractions d'entrave	4
Infractions liées à la qualité des services professionnels	14
Infractions liées au comportement du professionnel	5

Plaintes reçues 2020-2021 (suite)	Nombre de plaintes
Ingénieurs forestiers	3
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3
Inhalothérapeutes	1
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Médecins	17
Infractions à caractère économique	1
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	3
Infractions liées à la qualité des services professionnels	10
Infractions liées au comportement du professionnel	3
Médecins vétérinaires	15
Infractions d'entrave	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	14
Notaires	17
Infractions à caractère économique	3
Infractions liées à la qualité des services professionnels	10
Infractions techniques et administratives	4
Opticiens d'ordonnances	1
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Orthophonistes et audiologistes	1
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Pharmaciens	31
Infractions à caractère économique	9
Infractions liées à la qualité des services professionnels	13
Infractions liées au comportement du professionnel	9
Physiothérapie	10
Infractions à caractère économique	1
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	3
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Podiatres	1
Infractions d'entrave	1
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	4
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Psychologues	9
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2
Infractions d'entrave	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Sages-femmes	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1

Plaintes reçues 2020-2021 (suite)	Nombre de plaintes
Sexologues	3
Infractions à caractère économique	1
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	5
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1
Infractions liées au comportement du professionnel	4
Technologues professionnels	3
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	19
Infractions à caractère économique	1
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	8
Infractions liées au comportement du professionnel	9
Total	365

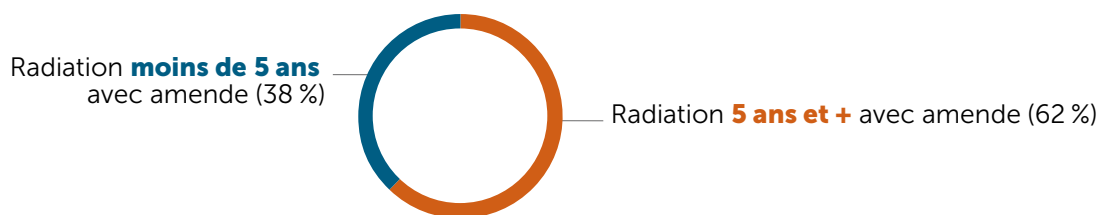
Provenance des plaintes



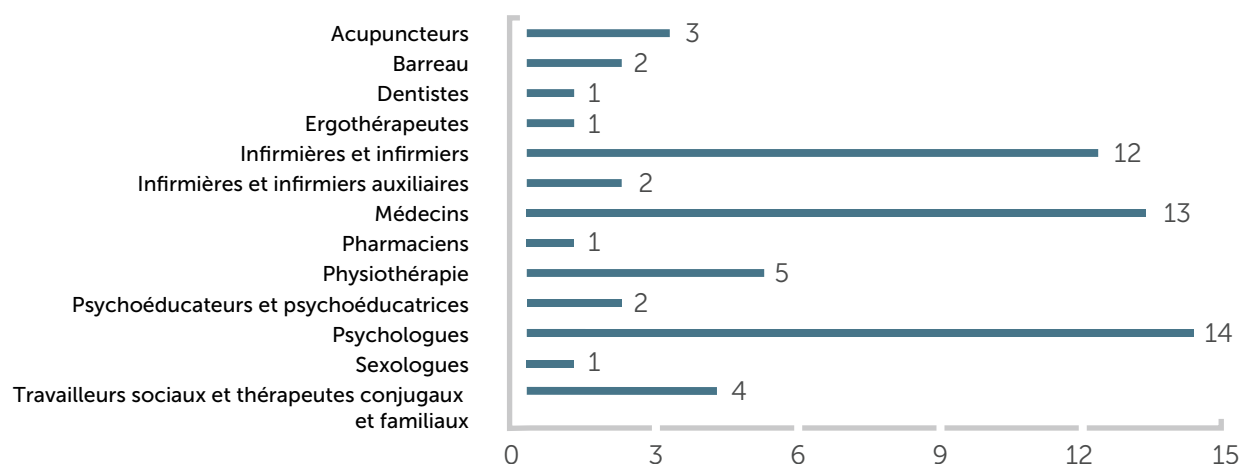
Requêtes en radiation provisoire 2020-2021	Nombre
Acupuncteurs	1
Audioprothésistes	1
Barreau	6
Chiropraticiens	4
Comptables professionnels agréés	1
Dentistes	5
Ingénieurs	3
Physiothérapie	2
Psychologues	1
Total	24

PLAINTES À CARACTÈRE SEXUEL EN VERTU DE L'ARTICLE 59.1 DU CODE DES PROFESSIONS OU D'UNE INFRACTION DE MÊME NATURE

Sanctions imposées à la suite d'un verdict de culpabilité en vertu de l'article 59.1 du
Code des professions ou d'une infraction de même nature du 8 juin 2017 au 31 mars 2021



Nombre de décisions par ordre professionnel



Auditions (article 115.8 (paragr. 1° et 4°) du *Code des professions*)

Au 31 mars 2021, le BPCD a tenu **890 jours** d'audition relativement à **609 plaintes**. L'année financière précédente, le BPCD comptait 863 jours en salle, c'est donc dire que **le BPCD a su s'adapter rapidement au contexte de la pandémie et a maintenu son rythme par l'implantation des auditions virtuelles**.

Jours d'audition par nature des plaintes 2020-2021			Jours d'audition par catégorie						
			Culpabilité	Sanction	Culpabilité et sanction	Requête	149.1	151	122.0.1
Acupuncteurs	2	2							
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	1 ►		1					
Infractions liées au comportement du professionnel	1	1 ►				1			
Administrateurs agréés	1	1							
Infractions à caractère économique	1	1 ►	1						



Jours d'audition par nature des plaintes 2020-2021 (suite)			Jours d'audition par catégorie								
			Culpabilité	Sanction	Culpabilité et sanction	Requête	149.1	151	122.0.1	161	161.0.1
Architectes	6	5									
Infractions liées à la qualité des services professionnels	6	5 ►			6						
Arpenteurs-géomètres	17	10									
Infractions liées à la qualité des services professionnels	17	10 ►	8	1	7	1					
Audioprothésistes	34	7									
Infractions à caractère économique	22	2 ►	6		5	11					
Infractions liées à la qualité des services professionnels	10	3 ►	8	1		1					
Infractions liées au comportement du professionnel	2	2 ►			0	2					
Barreau	147	88									
Condamnations (article 149.1)	4	4 ►					4				
Infractions à caractère économique	24	13 ►	7	6	4	7					
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	1 ►				1					
Infractions d'entrave	17	6 ►	6	1	2	8					
Infractions liées à la publicité	1	1 ►				1					
Infractions liées à la qualité des services professionnels	37	21 ►	17	2	4	13		1			
Infractions liées au comportement du professionnel	62	41 ►	25	2	8	27		0			
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (article 122.0.1)	1	1 ►							1		
Chimistes	2	2									
Infractions d'entrave	2	2 ►		2							
Chiropraticiens	32	20									
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	6	3 ►	3		2	1					
Infractions liées à la publicité	5	3 ►	2		2	1					
Infractions liées à la qualité des services professionnels	12	8 ►	2	1	6	3					
Infractions liées au comportement du professionnel	9	5 ►			5	4					
Infractions techniques et administratives	0	1 ►			0						
Comptables professionnels agréés	97	44									
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession (article 59.2)	2	1 ►		1		1					
Condamnations (article 149.1)	1	1 ►		1							
Infractions d'entrave	10	6 ►	1	2	6	1					
Infractions liées à la qualité des services professionnels	74	27 ►	48	4	18	4					
Infractions liées au comportement du professionnel	10	9 ►	3	2	5						
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	5	3									
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	1 ►			1						
Infractions liées au comportement du professionnel	4	2 ►	1	1	2						
Conseillers et conseillères d'orientation	2	3									
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	3 ►			2						

Jours d'audition par nature des plaintes 2020-2021 (suite)	Nombre de jours	Nombre de plaintes	Jours d'audition par catégorie							
			Culpabilité	Sanction	Culpabilité et sanction	Requête	149.1	151	122.0.1	161
Criminologues	1	1								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	1 ▶			1					
Dentistes	66	31								
Exercice de la profession sans permis	7	1 ▶				7				
Infractions à caractère économique	1	1 ▶			1					
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	1 ▶				1				
Infractions d'entrave	8	2 ▶	3		1	4				
Infractions liées à la qualité des services professionnels	45	24 ▶	10	15	12	8				
Infractions liées au comportement du professionnel	3	1 ▶				3				
Infractions liées au non-respect d'une décision	1	1 ▶			1					
Denturologistes	1	1								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	1 ▶		1		0				
Diététistes nutritionnistes	5	3								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	1 ▶				2				
Infractions liées au comportement du professionnel	3	2 ▶			3					
Ergothérapeutes	3	4								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	4 ▶		1	2					
Évaluateurs agréés	2	3								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	1 ▶			1					
Infractions liées au comportement du professionnel	1	2 ▶		1						
Géologues	1	1								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	1 ▶			1					
Huissiers	3	1								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	1 ▶	2			1				
Hygiénistes dentaires	5	5								
Condamnations (article 149.1)	1	1 ▶					1			
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	3 ▶	1		2					
Infractions liées au comportement du professionnel	1	1 ▶			1					
Infirmières et infirmiers	58	38								
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession (article 59.2)	1	1 ▶								1
Condamnations (article 149.1)	3	3 ▶					2	1		
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	4	3 ▶		2	1					1
Infractions d'entrave	2	1 ▶	2							
Infractions liées à la qualité des services professionnels	18	10 ▶	10	1	7	0				
Infractions liées au comportement du professionnel	30	19 ▶	13	3	12	1		1		
Infractions techniques et administratives	0	1 ▶	0							

Jours d'audition par nature des plaintes 2020-2021 (suite)	Nombre de jours	Nombre de plaintes	Jours d'audition par catégorie						
			Culpabilité	Sanction	Culpabilité et sanction	Requête	149.1	151	122.0.1
Infirmières et infirmiers auxiliaires	9	9							
Condamnations (article 149.1)	2	2 ►		1			1		
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	1 ►			1				
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	2 ►			2				
Infractions liées au comportement du professionnel	4	4 ►	1		3				
Ingénieurs	36	32							
Infractions d'entrave	6	4 ►		1			5		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	23	23 ►	3	1	15		4		
Infractions liées au comportement du professionnel	7	5 ►			5		2		
Ingénieurs forestiers	2	2							
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	2 ►			2				
Inhalothérapeutes	1	1							
Infractions liées au comportement du professionnel	1	1 ►			1				
Médecins	75	37							
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	32	9 ►	24	2	4		2		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	27	17 ►	12	2	10		3		
Infractions liées au comportement du professionnel	13	10 ►	0	5	4		4		
Infractions liées au non-respect d'une décision	3	1 ►	3						
Médecins vétérinaires	28	14							
Infractions d'entrave	7	4 ►	5		2				
Infractions liées à la qualité des services professionnels	20	9 ►	11	2	7				
Infractions liées au comportement du professionnel	1	1 ►			1				
Notaires	31	23							
Infractions à caractère économique	4	4 ►		2	2				
Infractions à caractère sexuel envers des tiers	1	1 ►		1					
Infractions d'entrave	3	2 ►		1			2		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	22	15 ►	9	3	7		3		
Infractions techniques et administratives	1	1 ►			1				
Opticiens d'ordonnances	7	4							
Infractions d'entrave	5	2 ►	2	1	2				
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	1 ►	1						
Infractions liées au comportement du professionnel	1	1 ►			1				
Optométristes	7	4							
Infractions d'entrave	0	1 ►			0				
Infractions liées à la publicité	1	1 ►			1				
Infractions liées à la qualité des services professionnels	6	2 ►	5		1				

Jours d'audition par nature des plaintes 2020-2021 (suite)			Jours d'audition par catégorie							
			Culpabilité	Sanction	Culpabilité et sanction	Requête	149.1	151	122.0.1	161
Orthophonistes et audiologistes	7	3								
Infractions d'entrave	1	1 ►			1					
Infractions liées à la qualité des services professionnels	6	2 ►	5		1					
Pharmaciens	84	127								
Infractions à caractère économique	19	15 ►	10	2	7					
Infractions liées à la qualité des services professionnels	23	25 ►	10		12	1				
Infractions liées au comportement du professionnel	42	87 ►	26	1	13	2				
Physiothérapie	21	20								
Infractions à caractère économique	2	3 ►			2					
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	6	5 ►		1	1	3				1
Infractions d'entrave	1	1 ►			1					
Infractions liées à la publicité	1	1 ►						1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	6	5 ►			6					
Infractions liées à la tenue des dossiers	2	2 ►			2					
Infractions liées au comportement du professionnel	3	3 ►			3					
Podiatres	2	2								
Infractions d'entrave	1	1 ►		1						
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	1 ►		1						
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	8	3								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	8	3 ►	6		2					
Psychologues	25	12								
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	5	5 ►		1	3					1
Infractions d'entrave	1	1 ►				1				
Infractions liées à la qualité des services professionnels	18	5 ►	16		2					
Infractions liées au comportement du professionnel	1	1 ►			1					
Sexologues	6	4								
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	3	2 ►			1	2				
Infractions d'entrave	2	1 ►	2							
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	1 ►		1						
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	5	5								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	1 ►			1					
Infractions liées au comportement du professionnel	4	4 ►		1	3					
Technologues professionnels	2	2								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	2 ►			2					
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	2	1								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	1 ►			1	1				

Jours d'audition par nature des plaintes 2020-2021 (suite)			Jours d'audition par catégorie								
			Culpabilité	Sanction	Culpabilité et sanction	Requête	149.1	151	122.0.1	161	161.0.1
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	42	31									
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	4	2 ►	1	3							
Infractions d'entrave	3	2 ►	2	1							
Infractions liées à la qualité des services professionnels	25	16 ►	6	3	10	5	1				
Infractions liées au comportement du professionnel	10	11 ►			7	3					
Total	890	609 ► 336	89	289	158	8	5	1	1	3	

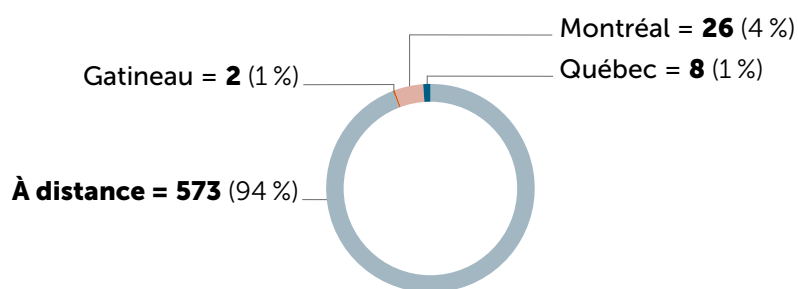
« 0 » signifie que cette plainte a été entendue le même jour par le même président à la suite d'une autre plainte ou qu'il s'agit d'une audition commune dont la journée a déjà été comptabilisée.

Lieu des auditions

L'article 137 du *Code des professions* prévoit qu'un conseil de discipline peut siéger en tout endroit du Québec. Durant la pandémie, le BPCD a adopté la tenue des auditions à distance évitant par le fait même le déplacement des membres des conseils de discipline et des témoins ainsi que les frais y afférents assumés habituellement par la partie qui perd.

LES AUDITIONS À DISTANCE CONTINUERONT D'ÊTRE FAVORISÉES MÊME APRÈS LA PANDÉMIE.

Répartition des plaintes selon le lieu des auditions 2020-2021



Répartition des plaintes selon le lieu des audiences par ordre professionnel 2020-2021	À distance	Montréal	Québec	Gatineau	Total
Acupuncteurs	2				2
Administrateurs agréés	1				1
Architectes	5				5
Arpenteurs-géomètres	9		1		10
Audioprothésistes	7				7
Barreau	81	3	2	2	88

Répartition des plaintes selon le lieu des audiences par ordre professionnel 2020-2021	À distance	Montréal	Québec	Gatineau	Total
(suite)					
Chimistes	2				2
Chiropraticiens	20				20
Comptables professionnels agréés	40	1	3		44
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	3				3
Conseillers et conseillères d'orientation	3				3
Criminologues	1				1
Dentistes	27	4			31
Denturologistes	1				1
Diététistes nutritionnistes	3				3
Ergothérapeutes	4				4
Évaluateurs agréés	3				3
Géologues	1				1
Huissiers	1				1
Hygiénistes dentaires	5				5
Infirmières et infirmiers	33	4	1		38
Infirmières et infirmiers auxiliaires	8	1			9
Ingénieurs	32				32
Ingénieurs forestiers	2				2
Inhalothérapeutes	1				1
Médecins	30	6	1		37
Médecins vétérinaires	14				14
Notaires	22	1			23
Opticiens d'ordonnances	4				4
Optométristes	4				4
Orthophonistes et audiologistes	3				3
Pharmaciens	125	2			127
Physiothérapie	20				20
Podiatres	1	1			2
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	3				3
Psychologues	10	2			12
Sexologues	4				4
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	5				5
Technologues professionnels	2				2
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	1				1
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	30	1			31
Total	573	26	8	2	609

Certaines auditions ont eu lieu en salle ainsi qu'à distance et ont été comptabilisées selon le plus grand nombre de journées dans l'une ou l'autre de ces catégories.

Remises (article 115.8 (paragr. 2°) du Code des professions)

En vertu de l'article 139.1 du *Code des professions*, le président du Conseil de discipline, ou la présidente en chef, accorde une remise de l'audition si les circonstances le justifient.

Remises accordées 2020-2021	Nombre
Arpenteurs-géomètres	1
Audioprothésistes	1
Barreau	17
Chiropraticiens	5
Comptables professionnels agréés	9
Conseillers et conseillères d'orientation	1
Dentistes	10
Denturologistes	1
Dietétistes nutritionnistes	1
Ergothérapeutes	1
Évaluateurs agréés	1
Huissiers	2
Infirmières et infirmiers	2
Infirmières et infirmiers auxiliaires	2
Ingénieurs	13
Ingénieurs forestiers	1
Médecins	8
Médecins vétérinaires	4
Notaires	6
Optométristes	1
Orthophonistes et audiologistes	3
Pharmaciens	4
Physiothérapie	4
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	2
Psychologues	2
Sexologues	1
Technologues professionnels	2
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	1
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	9
Total	115

Conférences de gestion (article 115.8 (paragr. 3^o) du *Code des professions*)

La présidente en chef, en collaboration avec les secrétaires des conseils de discipline, fixe la première date d'audition de toutes les plaintes lors de conférences de gestion en s'assurant que l'audition commence dans les meilleurs délais.

Conférences de gestion de la présidente en chef 2020-2021	Nombre de conférences	Nombre de plaintes
Acupuncteurs	2	2
Administrateurs agréés	1	1
Architectes	7	6
Arpenteurs-géomètres	12	10
Audioprothésistes	11	7
Barreau	84	72
Chiropraticiens	16	11
Comptables professionnels agréés	37	31
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	8	5
Conseillers et conseillères d'orientation	3	2
Criminologues	1	1
Dentistes	37	18
Diététistes nutritionnistes	2	2
Ergothérapeutes	4	3
Évaluateurs agréés	1	1
Géologues	1	1
Hygiénistes dentaires	5	5
Infirmières et infirmiers	37	31
Infirmières et infirmiers auxiliaires	8	7
Ingénieurs	57	34
Ingénieurs forestiers	4	4
Inhalothérapeutes	1	1
Médecins	30	24
Médecins vétérinaires	16	14
Notaires	18	17
Opticiens d'ordonnances	4	3
Optométristes	3	3
Orthophonistes et audiologistes	3	3
Pharmaciens	45	42
Physiothérapie	24	18
Podiatres	1	1
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	5	3
Psychologues	16	12
Sexologues	3	3
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	5	5



Conférences de gestion de la présidente en chef 2020-2021 (suite)	Nombre de conférences	Nombre de plaintes
Technologues professionnels	8	3
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	28	25
Total	548	431

L'article 143.2 du *Code des professions* prévoit que le président du Conseil de discipline peut, d'office ou sur demande des parties, tenir une conférence de gestion lorsque les circonstances entourant la plainte le justifient en raison notamment de sa complexité ou de la durée de l'audience. Il est alors convenu d'un calendrier des échéances ainsi que des moyens pour simplifier et faciliter le déroulement de l'instruction de la plainte afin d'abréger la durée de l'audience.

De plus, les présidents des conseils de discipline procèdent régulièrement à des conférences téléphoniques avec les parties ou leurs avocats pour régler toute situation qui survient durant l'instance.

Conférences de gestion 2020-2021	Nombre de conférences
Barreau	11
Infractions à caractère économique	4
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4
Infractions liées au comportement du professionnel	3
Comptables professionnels agréés	9
Infractions liées à la qualité des services professionnels	9
Dentistes	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1
Infirmières et infirmiers	2
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Ingénieurs	5
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Médecins	5
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	5
Médecins vétérinaires	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2
Notaires	1
Infractions d'entrave	1
Pharmaciens	8
Infractions à caractère économique	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2
Infractions liées au comportement du professionnel	5
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	2
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Total	46

Délais et décisions rendues (article 115.8 (paragr. 5° et 6°) du *Code des professions*)

La célérité du traitement des plaintes et du processus décisionnel conjuguée à la qualité et à la cohérence des décisions sont demeurées au cœur des préoccupations du BPCD durant la pandémie. Rendre les décisions dans les 90 jours de la prise en délibéré, comme mentionné à l'article 154.1 du *Code des professions*, demeure un objectif incontournable à atteindre pour le BPCD.

Durant l'année financière 2020-2021, les conseils de discipline présidés par les présidents du BPCD ont rendu un total de **571 décisions dont plus de 80 % respectant un délai de délibéré de 90 jours**. Au surplus, 60 % des décisions ont été rendues dans les 60 jours de la prise en délibéré. **Ces résultats démontrent l'efficacité du processus décisionnel du BPCD même en temps de pandémie.**

MISE EN GARDE :

Les données qui suivent présentent le nombre de décisions rendues ainsi que le délai moyen de délibéré par type de décision et selon la nature des plaintes pour chaque ordre professionnel. Le détail du calcul du délai des délibérés n'apparaît cependant pas ci-après, ce qui explique le différentiel entre les résultats indiqués pour chaque ordre professionnel et le délai moyen par type de décision.

Décisions et délais moyens des délibérés 2020-2021	Nombre de décisions		Délai moyen (jours)
Culpabilité	65	►	70
Arpenteurs-géomètres	2		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	79
Audioprothésistes	2		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	71
Barreau	12		
Infractions à caractère économique	2	►	63
Infractions d'entrave	3	►	48
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	►	58
Infractions liées au comportement du professionnel	4	►	45
Chimistes	1		
Infractions d'entrave	1	►	90
Chiropraticiens	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	83
Comptables professionnels agréés	4		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	16
Infractions liées au comportement du professionnel	2	►	60
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	1		
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	13
Dentistes	3		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	►	46



Décisions et délais moyens des délibérés 2020-2021 (suite)	Nombre de décisions	Délai moyen (jours)
Denturologistes	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 197
Infirmières et infirmiers	6	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	▶ 127
Infractions d'entrave	1	▶ 44
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 68
Infractions liées au comportement du professionnel	3	▶ 95
Ingénieurs	2	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 143
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 69
Médecins	8	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	3	▶ 61
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	▶ 66
Infractions liées au comportement du professionnel	2	▶ 60
Infractions liées au non-respect d'une décision	1	▶ 18
Médecins vétérinaires	3	
Infractions d'entrave	3	▶ 65
Notaires	2	
Infractions d'entrave	1	▶ 68
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 12
Opticiens d'ordonnances	2	
Infractions d'entrave	1	▶ 182
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 82
Pharmaciens	5	
Infractions à caractère économique	3	▶ 41
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	▶ 54
Physiothérapie	1	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	▶ 42
Psychologues	2	
Infractions à caractère économique	1	▶ 125
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 89
Sexologues	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 70
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	1	
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 122
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	5	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	▶ 90
Infractions d'entrave	1	▶ 143
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	▶ 113

Décisions et délais moyens des délibérés 2020-2021 (suite)		Nombre de décisions	Délai moyen (jours)
Sanction		71	65
Acupuncteurs		1	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)		1	22
Barreau		7	
Infractions à caractère économique		3	52
Infractions liées à la qualité des services professionnels		2	55
Infractions liées au comportement du professionnel		2	36
Chimistes		2	
Infractions d'entrave		2	89
Chiropraticiens		1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels		1	40
Comptables professionnels agréés		6	
Condammations (article 149.1)		1	55
Infractions d'entrave		1	185
Infractions liées à la qualité des services professionnels		3	40
Infractions liées au comportement du professionnel		1	17
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés		1	
Infractions liées au comportement du professionnel		1	7
Dentistes		10	
Infractions liées à la qualité des services professionnels		9	77
Infractions liées au non-respect d'une décision		1	143
Denturologistes		2	
Infractions liées à la qualité des services professionnels		2	158
Ergothérapeutes		2	
Infractions liées à la qualité des services professionnels		2	20
Évaluateurs agréés		2	
Infractions liées au comportement du professionnel		2	13
Infirmières et infirmiers		4	
Infractions liées à la qualité des services professionnels		1	4
Infractions liées au comportement du professionnel		3	45
Infirmières et infirmiers auxiliaires		1	
Condammations (article 149.1)		1	88
Ingénieurs		2	
Infractions d'entrave		1	5
Infractions liées à la qualité des services professionnels		1	84
Médecins		7	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)		1	38
Infractions liées à la qualité des services professionnels		2	52
Infractions liées au comportement du professionnel		4	58



Décisions et délais moyens des délibérés 2020-2021 (suite)	Nombre de décisions	Délai moyen (jours)
Médecins vétérinaires	2	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	► 96
Notaires	6	
Infractions à caractère économique	2	► 53
Infractions à caractère sexuel envers des tiers	1	► 85
Infractions d'entrave	1	► 76
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	► 80
Opticiens d'ordonnances	1	
Infractions techniques et administratives	1	► 123
Pharmaciens	5	
Infractions à caractère économique	1	► 59
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	► 64
Infractions liées au comportement du professionnel	3	► 75
Physiothérapie	1	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	► 55
Podiatres	2	
Infractions d'entrave	1	► 14
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	► 190
Psychologues	2	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2	► 118
Sexologues	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	► 21
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	1	
Infractions liées au comportement du professionnel	1	► 18
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	2	
Exercice de la profession sans permis	1	► 78
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	► 52
Culpabilité et sanction	253	► 58
Architectes	5	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	5	► 69
Arpenteurs-géomètres	6	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	6	► 48
Audioprothésistes	1	
Infractions à caractère économique	1	► 44
Barreau	18	
Infractions à caractère économique	5	► 67
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4	► 22
Infractions liées au comportement du professionnel	9	► 71

Décisions et délais moyens des délibérés 2020-2021 (suite)	Nombre de décisions	Délai moyen (jours)
Chiropraticiens	12	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	▶ 84
Infractions liées à la publicité	2	▶ 106
Infractions liées à la qualité des services professionnels	6	▶ 25
Infractions liées au comportement du professionnel	2	▶ 60
Infractions techniques et administratives	1	▶ 45
Comptables professionnels agréés	26	
Infractions d'entrave	3	▶ 26
Infractions liées à la qualité des services professionnels	18	▶ 77
Infractions liées au comportement du professionnel	5	▶ 43
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	2	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 46
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 70
Conseillers et conseillères d'orientation	2	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	▶ 31
Criminologues	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 49
Dentistes	10	
Infractions d'entrave	1	▶ 8
Infractions liées à la qualité des services professionnels	9	▶ 53
Diététistes nutritionnistes	1	
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 127
Ergothérapeutes	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 16
Évaluateurs agréés	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 45
Géologues	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 12
Hygiénistes dentaires	2	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	▶ 27
Infirmières et infirmiers	18	
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession (article 59.2)	1	▶ 144
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2	▶ 45
Infractions liées à la qualité des services professionnels	7	▶ 37
Infractions liées au comportement du professionnel	8	▶ 74
Infirmières et infirmiers auxiliaires	4	
Infractions liées au comportement du professionnel	4	▶ 74
Ingénieurs	19	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	14	▶ 48
Infractions liées au comportement du professionnel	5	▶ 46
Ingénieurs forestiers	2	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	▶ 54



Décisions et délais moyens des délibérés 2020-2021 (suite)	Nombre de décisions	Délai moyen (jours)
Inhalothérapeutes	1	
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 39
Médecins	8	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	▶ 69
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4	▶ 21
Infractions liées au comportement du professionnel	3	▶ 33
Médecins vétérinaires	8	
Infractions d'entrave	2	▶ 71
Infractions liées à la qualité des services professionnels	5	▶ 118
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 99
Notaires	13	
Infractions à caractère économique	2	▶ 45
Infractions liées à la qualité des services professionnels	10	▶ 68
Infractions techniques et administratives	1	▶ 63
Opticiens d'ordonnances	2	
Infractions d'entrave	1	▶ 58
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 12
Optométristes	2	
Infractions d'entrave	1	▶ 11
Infractions liées à la publicité	1	▶ 11
Orthophonistes et audiologistes	2	
Infractions d'entrave	1	▶ 58
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 21
Pharmaciens	40	
Infractions à caractère économique	9	▶ 70
Infractions liées à la qualité des services professionnels	21	▶ 67
Infractions liées au comportement du professionnel	10	▶ 63
Physiothérapie	13	
Infractions à caractère économique	3	▶ 44
Infractions d'entrave	1	▶ 94
Infractions liées à la qualité des services professionnels	5	▶ 50
Infractions liées à la tenue des dossiers	2	▶ 15
Infractions liées au comportement du professionnel	2	▶ 72
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	2	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 36
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 89
Psychologues	4	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2	▶ 51
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	▶ 24
Sexologues	1	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	▶ 99

Décisions et délais moyens des délibérés 2020-2021 (suite)	Nombre de décisions		Délai moyen (jours)
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	4		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	105
Infractions liées au comportement du professionnel	3	►	55
Technologues professionnels	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	12
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	11
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	19		
Infractions d'entrave	1	►	58
Infractions liées à la qualité des services professionnels	10	►	70
Infractions liées au comportement du professionnel	8	►	69
Requête	162	►	34
Acupuncteurs	1		
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	7
Arpenteurs-géomètres	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	8
Audioprothésistes	7		
Infractions à caractère économique	4	►	7
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	84
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	5
Barreau	75		
Infractions à caractère économique	11	►	18
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	►	2
Infractions d'entrave	18	►	31
Infractions liées à la publicité	1	►	6
Infractions liées à la qualité des services professionnels	10	►	27
Infractions liées au comportement du professionnel	34	►	38
Chiropraticiens	6		
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	►	6
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	►	12
Infractions liées au comportement du professionnel	2	►	3
Comptables professionnels agréés	5		
Infractions d'entrave	1	►	3
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4	►	54
Dentistes	17		
Exercice de la profession sans permis	1	►	14
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	►	13
Infractions d'entrave	3	►	17
Infractions liées à la qualité des services professionnels	11	►	67
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	6



Décisions et délais moyens des délibérés 2020-2021 (suite)	Nombre de décisions	Délai moyen (jours)
Diététistes nutritionnistes	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 87
Évaluateurs agréés	1	
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 1
Huissiers	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 3
Infirmières et infirmiers	4	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	▶ 88
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 5
Ingénieurs	10	
Infractions d'entrave	3	▶ 2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	6	▶ 53
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 1
Médecins	10	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2	▶ 25
Infractions liées à la qualité des services professionnels	5	▶ 61
Infractions liées au comportement du professionnel	3	▶ 46
Médecins vétérinaires	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 13
Notaires	5	
Infractions à caractère économique	1	▶ 1
Infractions d'entrave	2	▶ 20
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	▶ 48
Pharmaciens	2	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 9
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 10
Physiothérapie	2	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2	▶ 12
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 87
Psychologues	2	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	▶ 64
Infractions d'entrave	1	▶ 6
Sexologues	2	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2	▶ 39
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	8	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	▶ 17
Infractions liées au comportement du professionnel	5	▶ 60

Décisions et délais moyens des délibérés 2020-2021 (suite)	Nombre de décisions		Délai moyen (jours)
Article 149.1	8	►	65
Barreau	2		
Condamnations (article 149.1)	2	►	86
Hygiénistes dentaires	1		
Condamnations (article 149.1)	1	►	34
Infirmières et infirmiers	2		
Condamnations (article 149.1)	2	►	61
Infirmières et infirmiers auxiliaires	3		
Condamnations (article 149.1)	3	►	63
Article 151	7	►	10
Révision des déboursés			
Barreau	3		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	11
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	11
Infirmières et infirmiers	2		
Condamnations (article 149.1)	1	►	8
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	13
Physiothérapie	1		
Infractions liées à la publicité	1	►	3
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	14
Article 122.0.1	1	►	7
Barreau	1		
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (article 122.0.1)	1	►	7
Article 161	1	►	2
Médecins	1		
Infractions d'entrave	1	►	2
Article 161.0.1	3	►	29
Infirmières et infirmiers	1		
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	►	21
Physiothérapie	1		
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	►	41
Psychologues	1		
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	►	25



Type de requêtes pour lesquelles une décision a été rendue en 2020-2021	Nombre de requêtes
Moyens préliminaires (précisions, rejet d'expertise, etc.)	35
Radiation ou limitation provisoire	23
Récusation	5
Rejet de la plainte / Arrêt des procédures	40
Retrait de la plainte	16
Autres	43
Total	162

Décisions en appel (article 115.8 (paragr. 7°) du *Code des professions*)

L'article 164 du *Code des professions* prévoit qu'une partie peut en appeler au Tribunal des professions d'une décision du Conseil de discipline :

- ordonnant une radiation ou une limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles;
- accueillant ou rejetant une plainte;
- imposant une sanction.

Les jugements du Tribunal des professions et autres décisions peuvent faire l'objet d'un pourvoi en contrôle judiciaire devant la Cour supérieure.

Les jugements de la Cour supérieure peuvent faire l'objet d'une permission d'en appeler devant la Cour d'appel.

Jugements du Tribunal des professions et désistements 2020-2021

Ordre professionnel	Nature de la décision	Appelant	Résultat	Pourvois en Cour supérieure
Barreau	Culpabilité	Plaignant privé	Rejeté le 5 août 2020	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 8 février 2021	► Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 8 février 2021	► Intimé
	Rejet de plainte	Plaignant privé	Rejeté le 2 septembre 2020	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 8 février 2021	► Intimé
	Culpabilité et sanction	Intimé	Rejeté le 8 février 2021	► Intimé
	Culpabilité et sanction	Intimé	Désistement le 15 septembre 2020	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 16 décembre 2020	
	149.1	Intimé	Désistement le 4 décembre 2020	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 1 ^{er} septembre 2020	► Intimé (désistement)
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 8 février 2021	► Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 8 février 2021	► Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 8 février 2021	► Intimé
	Rejet de plainte	Plaignant privé	Rejeté le 5 août 2020	
	Culpabilité et sanction	Intimé	Désistement le 15 juin 2020	
	Culpabilité	Plaignant privé	Rejeté le 5 août 2020	
	Rejet de plainte	Plaignant privé	Rejeté le 18 février 2021	

Jugements du Tribunal des professions et désistements 2020-2021 (suite)

Ordre professionnel	Nature de la décision	Appelant	Résultat	Pourvois en Cour supérieure
Comptables professionnels agréés	Rejet de plainte	Syndic	Désistement le 26 février 2021	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Désistement le 16 novembre 2020	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 14 juillet 2020	► Intimé
	• Arrêt des procédures	Intimé	Désistement le 18 janvier 2021	
Infirmières et infirmiers	Culpabilité et sanction	Intimé	Accueilli le 27 janvier 2021	► Syndic
Médecins	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 15 avril 2020	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 23 avril 2020	► Intimé
	Culpabilité et sanction	Intimé et syndic	Rejeté le 25 juin 2020 (appel du syndic et appel de l'intimé)	
	Culpabilité et sanction	Intimé	Désistement le 25 novembre 2020	
	Culpabilité et sanction	Syndic	Accueilli le 5 août 2020	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 2 septembre 2020	
	Culpabilité et sanction	Intimé	Désistement le 24 novembre 2020	
	Culpabilité et sanction	Intimé	Accueilli le 11 janvier 2021	
Notaires	Culpabilité et sanction	Intimé	Accueilli le 11 janvier 2021	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 30 septembre 2020	► Intimé
	Culpabilité	Intimé	Accueilli à la seule fin de remplacer la conclusion prononçant une suspension conditionnelle; CONFIRME la déclaration de culpabilité le 2 septembre 2020	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé et syndic	Accueilli sur sanction (intimé) et rejeté sur culpabilité (intimé et syndic) le 1 ^{er} septembre 2020	
	Culpabilité	Plaignant privé	Rejeté le 1 ^{er} septembre 2020	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Accueilli en partie sur culpabilité le 15 juillet 2020 à la seule fin de prononcer une suspension conditionnelle des procédures en regard de l'article 59.2 du C. prof.; REJETTE l'appel sur sanction	► Intimé
Pharmaciens	Culpabilité	Syndic	Accueilli le 1 ^{er} décembre 2020	
Psychologues	Culpabilité et sanction	Intimé	Rejeté le 5 novembre 2020	
	Culpabilité et sanction	Intimé	Accueilli le 31 mars 2021	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 1 ^{er} septembre 2020	
	• Culpabilité • Sanction		Accueilli en partie le 2 juin 2020	
	• Rejet éléments de preuve	Intimé	sur sanction imposée sur le chef 3 en substituant à la radiation temporaire d'un mois une amende de 2 500 \$ et rejeté sur culpabilité	
	• Arrêt des procédures			
	• Rejet de plainte			
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Arrêt des procédures le 11 juin 2020	

Jugements du Tribunal des professions et désistements 2020-2021 (suite)

Ordre professionnel	Nature de la décision	Appelant	Résultat	Pourvois en Cour supérieure
Technologistes médicaux	Culpabilité et sanction	Intimé	Accueilli en partie le 12 mai 2020 (modification période de radiation sur un chef)	
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 18 février 2021	
	Culpabilité et sanction	Intimé	Rejeté le 1 ^{er} septembre 2020	
	Culpabilité	Syndic	Accueilli en partie le 8 mai 2020 (rejette appel sur chefs 1 et 2 - déclare coupable sur chef 3 et impose réprimande)	
Total			25 appels rejetés, 12 appels accueillis, 8 désistements et 1 arrêt des procédures	13 pourvois (1 désistement)

Appels au Tribunal des professions des décisions des conseils de discipline rendues en 2020-2021

Ordre professionnel	Nature de la décision	Appelant
Acupuncteurs	• Culpabilité • Sanction	Intimé
Arpenteurs-géomètres	Culpabilité	Syndic
Audioprothésistes	Culpabilité et sanction	Intimé
Barreau	Culpabilité et sanction	Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
	Radiation provisoire	Intimé
	Culpabilité	Plaignant privé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé et syndic
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
Chimistes	• Culpabilité • Sanction	Syndic
	Culpabilité	Intimé
Comptables professionnels agréés	Culpabilité et sanction	Intimé
	Culpabilité	Syndic
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
	Culpabilité et sanction	Intimé
Dentistes	• Culpabilité • Sanction	Intimé
Ingénieurs	Culpabilité et sanction	Intimé
Médecins	• Culpabilité • Sanction	Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
	Culpabilité	Syndic
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
Médecins vétérinaires	Culpabilité	Syndic
	• Culpabilité • Sanction	Intimé et syndic

Appels au Tribunal des professions des décisions des conseils de discipline rendues en 2020-2021 (suite)

Ordre professionnel	Nature de la décision	Appelant
Notaires	Culpabilité et sanction	Intimé
	Culpabilité	Intimé
	Sanction	Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
	• Ajournement	Intimé
	Culpabilité et sanction	Intimé
Opticiens d'ordonnances	• Culpabilité • Sanction	Intimé
	Culpabilité	Syndic
Orthophonistes et audiologistes	• Culpabilité • Sanction	Intimé
Pharmaciens	Culpabilité	Intimé
	Culpabilité	Intimé
Physiothérapie	Culpabilité et sanction	Intimé
Podiatres	• Culpabilité • Sanction	Intimé et syndic
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
Psychologues	Culpabilité	Syndic
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	Culpabilité et sanction	Intimé
Total	59 décisions relativement à 40 plaintes	

Jugements de la Cour supérieure et désistements 2020-2021

Ordre professionnel	Nature de la décision	Appelant	Résultat	Jugements de la Cour d'appel 2020-2021
Barreau	• Divulcation de preuve	Syndic	Accueilli le 27 mai 2020	▶ permission d'appeler rejetée le 3 décembre 2020
	• Ajournement	Intimé	Rejeté le 27 mai 2020	
	Rejet de plainte	Intimé	Rejeté le 9 septembre 2020	
	Rejet de plainte	Intimé	Rejeté le 9 septembre 2020	
	Culpabilité	Intimé	Rejeté le 13 mars 2020	
	• Inhabilité	Intimé	• Rejeté 15 février 2021	
	• Arrêt des procédures		• Rejeté le 10 mars 2021	
	Cassation citations à comparaître	Intimé	Rejeté le 25 janvier 2021	
Comptables professionnels agréés	Retrait plaidoyer de culpabilité	Syndic	Rejeté le 27 juillet 2020	▶ permission d'appeler rejetée le 23 octobre 2020

Jugements de la Cour supérieure et désistements 2020-2021 (suite)

Ordre professionnel	Nature de la décision	Appelant	Résultat	Jugements de la Cour d'appel 2020-2021
	Radiation d'allégations	Plaignant privé	Rejeté le 6 juillet 2020	
Médecins	Arrêt des procédures	Intimé	Rejeté le 25 janvier 2021	► permission d'appeler rejetée le 23 février 2021
	Culpabilité	Intimé	Rejeté le 4 août 2020	► permission d'appeler rejetée le 16 octobre 2020
	Culpabilité	Intimé	Rejeté 6 juillet 2020	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Désistement le 22 janvier 2021	
Notaires	Arrêt des procédures	Intimé	Rejeté le 17 décembre 2020	► permission d'appeler rejetée le 28 janvier 2021
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 6 novembre 2020	
	Culpabilité et sanction	Intimé	Rejeté le 26 mai 2020	► permission d'appeler rejetée le 9 octobre 2020
Pharmaciens	Objection	Intimé	Rejeté le 5 mai 2020	
Podiatres	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 10 août 2020	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 10 août 2020	
Total			18 pourvois rejetés, 1 accueilli et 1 désistement	6 permissions d'appeler rejetées

Pourvois en contrôle judiciaire devant la Cour supérieure des décisions des conseils de discipline rendues en 2020-2021

Ordre professionnel	Nature de la décision	Appelant
Barreau	• Inhabilité	
	• Arrêt des procédures	Intimé
	• Gestion d'instance	
	Récusation	Intimé
	Objection	Intimé
	Cassation citations à comparaître	Intimé
Dentistes	Arrêt des procédures	Intimé
	• Objection	
	• Arrêt des procédures	Syndic
	Récusation	Intimé
Notaires	Arrêt des procédures	Intimé
Total	11 décisions relativement à 8 plaintes	

Temps consacré aux instances (article 115.8 (paragr. 8°) du *Code des professions*)

Fixation du premier jour d'audience

Conformément aux exigences de l'article 139 du *Code des professions*, la présidente en chef du BPCD, en collaboration avec les secrétaires des conseils de discipline, s'est assurée que les auditions soient fixées dans des délais raisonnables malgré les aléas de la pandémie. Ainsi, le délai moyen entre la signification de la plainte et le premier jour d'audition fixé s'est maintenu à **168 jours**, soit à peine quelques jours de plus que l'année précédente.

Délai moyen entre la signification de la plainte et le premier jour d'audition fixé en 2020-2021*	Nombre de jours
Acupuncteurs	5
Administrateurs agréés	163
Architectes	114
Arpenteurs-géomètres	147
Audioprothésistes	137
Barreau	133
Chiropraticiens	92
Comptables professionnels agréés	167
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	173
Conseillers et conseillères d'orientation	272
Criminologues	309
Dentistes	188
Diététistes nutritionnistes	108
Ergothérapeutes	193
Évaluateurs agréés	154
Hygiénistes dentaires	109
Infirmières et infirmiers	153
Infirmières et infirmiers auxiliaires	110
Ingénieurs	168
Ingénieurs forestiers	160
Inhalothérapeutes	102
Médecins	223
Médecins vétérinaires	211
Notaires	174
Opticiens d'ordonnances	187
Optométristes	207
Orthophonistes et audiologistes	170
Pharmaciens	201
Physiothérapie	152
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	112
Psychologues	144
Sexologues	172



Délai moyen entre la signification de la plainte et le premier jour d'audition fixé en 2020-2021* (suite)	Nombre de jours
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	167
Technologues professionnels	267
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	155
Délai moyen entre la signification de la plainte et le premier jour d'audition fixé	168

* Ce délai tient seulement compte des nouvelles plaintes reçues depuis la création du BPCD, soit le 13 juillet 2015.

Durée des instances

Il importe que le processus disciplinaire se déroule dans un délai raisonnable afin que le public soit protégé. Un fonctionnement efficace du système de justice disciplinaire contribue à maintenir la confiance de la population et des professionnels.

Considérant l'importance de sa mission, le BPCD a redoublé d'efforts et de créativité afin que la pandémie affecte le moins possible la célérité du traitement des plaintes.

Les résultats ci-après exposés démontrent le tour de force qu'a réussi le BPCD en accusant un seul mois de retard pour terminer les plaintes contestées et les plaintes avec plaidoyer de culpabilité comparativement à l'année financière précédente.

Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision sur culpabilité rendue en 2020-2021*	Nombre de mois
Arpenteurs-géomètres	17
Audioprothésistes	18
Barreau	13
Chimistes	12
Chiropraticiens	17
Comptables professionnels agréés	7
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	9
Dentistes	28
Denturologistes	14
Infirmières et infirmiers	15
Ingénieurs	21
Médecins	13
Médecins vétérinaires	15
Notaires	26
Opticiens d'ordonnances	11
Pharmaciens	13
Physiothérapie	4
Psychologues	50
Sexologues	18
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	10
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	16
Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision sur culpabilité	15

* Ce délai tient seulement compte des nouvelles plaintes reçues depuis la création du BPCD, soit le 13 juillet 2015.

Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision sur culpabilité et sanction rendue en 2020-2021	Nombre de mois
Architectes	9
Arpenteurs-géomètres	8
Audioprothésistes	13
Barreau	10
Chiropraticiens	9
Comptables professionnels agréés	10
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	10
Conseillers et conseillères d'orientation	13
Criminologues	12
Dentistes	17
Diététistes nutritionnistes	9
Ergothérapeutes	13
Évaluateurs agréés	6
Géologues	15
Hygiénistes dentaires	4
Infirmières et infirmiers	7
Infirmières et infirmiers auxiliaires	10
Ingénieurs	11
Ingénieurs forestiers	6
Inhalothérapeutes	5
Médecins	9
Médecins vétérinaires	12
Notaires	12
Opticiens d'ordonnances	9
Optométristes	10
Orthophonistes et audiologistes	7
Pharmaciens	10
Physiothérapie	9
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	6
Psychologues	8
Sexologues	9
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	8
Technologues professionnels	9
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	23
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	9
Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision sur culpabilité et sanction	10

Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision sur sanction rendue en 2020-2021*	Nombre de mois
Acupuncteurs	20
Barreau	22
Chimistes	27
Chiropraticiens	20
Comptables professionnels agréés	19
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	12
Dentistes	23
Denturologistes	21
Ergothérapeutes	29
Évaluateurs agréés	11
Infirmières et infirmiers	20
Infirmières et infirmiers auxiliaires	12
Ingénieurs	14
Médecins	29
Médecins vétérinaires	28
Notaires	22
Opticiens d'ordonnances	24
Pharmaciens	24
Physiothérapie	8
Podiatres	26
Psychologues	34
Sexologues	24
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	17
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	20
Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision sur sanction	22

* Ce délai tient seulement compte des nouvelles plaintes reçues depuis la création du BPCD, soit le 13 juillet 2015.

Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision en vertu de l'article 149.1 du Code des professions rendue en 2020-2021	Nombre de mois
Barreau	10
Hygiénistes dentaires	5
Infirmières et infirmiers	7
Infirmières et infirmiers auxiliaires	5
Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision en vertu de l'article 149.1 du Code des professions	7

OBJECTIFS DE GESTION

La présidente en chef du BPCD expose ci-après ses objectifs de gestion pour l'exercice financier 2021-2022 afin d'assurer la qualité et la célérité du traitement des plaintes et du processus décisionnel comme requis à l'article 115.8 du *Code des professions*.

ENJEU 1 LA QUALITÉ ET LA COHÉRENCE DÉCISIONNELLE

ORIENTATION A Rendre des décisions de qualité

Objectif 1.1 Rédaction en langage clair

Cible : Adoption de la structure moderne de rédaction de jugements

Les présidents du BPCD ont adopté la structure moderne de rédaction de jugements. Ils ont suivi plusieurs formations et appliquent quotidiennement les enseignements reçus.

Indicateur : Décisions des conseils de discipline

Objectif 1.2 Assurer un suivi jurisprudentiel

Cible : Résumés des jugements rendus par les tribunaux supérieurs et des décisions des conseils de discipline

La juriste du BPCD transmet aux présidents sur une base régulière un résumé des récents jugements rendus par les tribunaux supérieurs ayant une pertinence en droit disciplinaire. Elle leur transmet également mensuellement un rapport résumant les points saillants de toutes les décisions des différents conseils de discipline rendues au cours du mois afin que tous soient informés de la teneur des décisions rendues par leurs collègues.

Indicateurs : Rapports et mise à jour en continu par la juriste du BPCD

Objectif 1.3 Maintenir à jour les connaissances et habiletés

Cible : Activités de formation pertinente au rôle de président de conseils de discipline

Afin de maintenir à jour les connaissances et habiletés des présidents, des conférenciers sont invités au BPCD. Les présidents participent également à des conférences à l'externe. De plus, la présidente en chef organise mensuellement des plénières afin d'échanger avec les présidents sur diverses questions d'ordre juridique et procédural et de faire une revue de la jurisprudence pertinente récente.

Indicateurs : Formation et plénières

ORIENTATION B S'assurer de la cohérence décisionnelle

Objectif 1.4 Déterminer les sujets susceptibles de créer des controverses jurisprudentielles

Cible : Plénières mensuelles réunissant tous les présidents

La tenue régulière de plénières permet de déterminer et de discuter notamment de sujets et de points de droit soulevant des préoccupations ou susceptibles de créer des controverses jurisprudentielles. Ces discussions ont pour but de favoriser un niveau élevé de qualité et de cohérence des décisions tout en respectant l'indépendance judiciaire des présidents.

Indicateur : Plénières

Objectif 1.5 Communication des décisions rendues par les conseils de discipline de tous les ordres professionnels

Cible : Résumés mensuels des décisions rendues par les conseils de discipline

Sans être liés par les décisions des différentes formations des conseils de discipline, il est important que tous les présidents connaissent ces décisions de manière à favoriser la cohérence décisionnelle. À cet égard, la juriste du BPCD transmet mensuellement un rapport résumant les points saillants des décisions rendues au cours du mois.

Indicateur : Rapports mensuels de la juriste du BPCD

ENJEU 2 LA CÉLÉRITÉ DU PROCESSUS DÉCISIONNEL

ORIENTATION A Rendre les décisions dans les meilleurs délais

Objectif 2.1 Respecter le délai de 90 jours indiqué à l'article 154.1 du Code des professions

Cible : Délai de 90 jours de la prise en délibéré à la signature de la décision

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 115.7 du *Code des professions*, la présidente en chef a pour fonctions de prendre toutes les mesures visant à favoriser la célérité du traitement des plaintes et du processus décisionnel, incluant le pouvoir de dessaisir un président d'un dossier en cours.

Système informatique de gestion (SIG)

Dans l'exercice de ses pouvoirs, la présidente en chef a instauré un système informatique de gestion dans lequel les activités des présidents sont saisies quotidiennement. Ce système génère des alertes afin de rappeler l'échéance à respecter et d'informer promptement la présidente en chef et les présidents des délais écoulés de manière à favoriser le respect du délai de 90 jours pour toutes les décisions à rendre.

Un rapport communiqué mensuellement à chaque président indique le nombre de jours d'audition effectués, le nombre de décisions rendues, le nombre de délibérés en cours et les délais écoulés. Ces rapports constituent des outils de suivi précieux pour les présidents et la présidente en chef afin de s'assurer de la célérité du processus décisionnel et pour la planification des assignations.

La signature électronique

Les décisions sont signées électroniquement par les membres des conseils de discipline de façon sécuritaire de manière à contribuer à la célérité du processus décisionnel.

Indicateurs : Système informatique de gestion et rapports mensuels des activités des présidents

Objectif 2.2 Assurer un nombre suffisant de jours de délibéré

Cible : Un juste équilibre entre le nombre de jours d'audition et de délibéré

Afin de permettre aux présidents de rendre les décisions des conseils de discipline dans les meilleurs délais, il faut un juste équilibre entre le nombre de jours d'audition et ceux consacrés aux délibérés. Afin de favoriser cet équilibre, la présidente en chef tient compte du rapport mensuel des activités des présidents et du calendrier des assignations du BPCD.

La présidente en chef tient également compte du nombre de délibérés de chacun des présidents et des délais courus apparaissant dans le rapport mensuel des activités.

Indicateurs : Calendrier des assignations et rapports mensuels des activités des présidents

Objectif 2.3 Réduire les délais entre la déclaration de culpabilité et l'imposition de la sanction

Cible : Délai de 60 jours de la prise en délibéré pour prononcer la sanction

L'article 150 du *Code des professions* indique que le Conseil de discipline impose la sanction dans les 60 jours qui suivent la décision sur culpabilité.

Lorsque le professionnel poursuivi enregistre un plaidoyer de culpabilité et que l'audition sur sanction procède le même jour, les présidents ont pour objectif que le Conseil de discipline puisse prononcer la sanction dans un délai de 60 jours de la prise en délibéré.

Ce délai est cependant illusoire lorsque l'audition sur culpabilité et celle sur sanction procèdent en deux temps. En effet, le délai de 60 jours est souvent dépassé entre la décision sur culpabilité et l'audition sur sanction, ne laissant pas ou très peu de marge de manœuvre pour le délibéré. Les présidents ont toutefois pour objectif de rendre la décision sur sanction dans les 60 jours de la prise en délibéré.

Les présidents doivent également tenter de procéder à l'audition sur sanction dans les 60 jours de la décision sur culpabilité. La collaboration des parties et des membres des conseils de discipline est indispensable à l'atteinte de cet objectif.

Des alertes serrées sont transmises afin de rappeler les échéances à respecter et d'informer promptement la présidente en chef et les présidents des délais écoulés de manière à favoriser le respect du délai de 60 jours de la prise en délibéré pour l'imposition des sanctions.

Indicateur : Système informatique de gestion

ENJEU 3 LA CÉLÉRITÉ DU TRAITEMENT DES PLAINTES

ORIENTATION A Prendre des actions pour favoriser la célérité du traitement des plaintes

Objectif 3.1 Fixer les auditions dans des délais raisonnables

Cible : Procéder à la fixation des conférences de gestion dans les 30 jours de la signification de la plainte

La présidente en chef, en collaboration avec les secrétaires des conseils de discipline, procède à des conférences de gestion avec les parties pour chacune des plaintes reçues afin de fixer le premier jour d'audition dans les meilleurs délais. Ces conférences de gestion doivent être fixées promptement à la suite de la signification des plaintes.

Des alertes envoyées à différents intervalles indiquent le délai écoulé depuis la signification de la plainte. Ce système d'alertes contribue à la célérité du traitement des plaintes et de la mise au rôle.

Indicateurs : Conférences de gestion et système informatique de gestion

Objectif 3.2 Adopter des directives favorisant la célérité du traitement des plaintes

Cible : Diffuser et maintenir à jour les directives de la présidente en chef sur le site Internet du BPCD

La diffusion et la mise à jour des directives de la présidente en chef sur le site Internet du BPCD assurent un déroulement plus efficace des instances et contribuent à la célérité du traitement des plaintes (<https://bpcd.opq.gouv.qc.ca/bureau-des-presidents-des-conseils-de-discipline>).

Indicateur : Directives de la présidente en chef

Objectif 3.3 Partager les préoccupations et échanger des solutions avec les différents intervenants du droit disciplinaire

Cible : Participation de la présidente en chef à différents forums et comités

L'effort collectif étant essentiel à la célérité du traitement des plaintes, la présidente en chef favorise les échanges avec tous les intervenants afin de partager les objectifs du BPCD et de connaître les préoccupations de chacun et discuter ensemble des solutions à apporter.

La présidente en chef participe notamment à différentes rencontres organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) avec le forum des secrétaires des conseils de discipline et les membres des conseils de discipline. Elle participe à des échanges avec le comité sur le droit disciplinaire et professionnel du Barreau de Montréal et demeure à l'écoute des ordres professionnels.

Indicateur : Participations de la présidente en chef

ORIENTATION B Les auditions virtuelles

Objectif 3.4 Maintien des auditions virtuelles

Cible : La majorité des auditions

Durant la pandémie de la COVID-19, 94 % des plaintes ont procédé à distance avec succès. Les auditions virtuelles favorisent l'accès à la justice disciplinaire et en diminuent les coûts.

Même après la pandémie, les auditions virtuelles demeureront un outil précieux pour assurer la célérité du traitement des plaintes.

Indicateur : Nombre d'auditions virtuelles

Objectif 3.5 Adoption de directives de la présidente en chef favorisant le bon déroulement des auditions virtuelles

Cible : Publication de directives adaptées aux auditions virtuelles

La présidente en chef publie sur le site Internet du BPCD diverses directives depuis mars 2020. Ces directives sont mises à jour afin de maximiser l'efficacité du traitement des plaintes et des auditions virtuelles.

Indicateur : Directives de la présidente en chef

ENJEU 4 LA DÉONTOLOGIE

ORIENTATION A Le Code de déontologie des membres des conseils de discipline

Objectif 4.1 Respect du Code de déontologie

Cible : Connaissance de la jurisprudence en matière de déontologie judiciaire

Les présidents du BPCD doivent respecter le *Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels*. Ils sont assujettis au Conseil de la justice administrative (CJA) en cas de manquement déontologique.

La juriste du BPCD transmet régulièrement aux présidents du BPCD un compte rendu des décisions portant sur la déontologie des juges administratifs et des juges des tribunaux de droit commun.

Des informations concernant la déontologie des membres des conseils de discipline et le processus de plainte apparaissent sur le site Internet du BPCD (<https://bpcd.opq.gouv.qc.ca/bureau-des-presidents-des-conseils-de-discipline>).

Indicateurs : *Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels et compte rendu de la jurisprudence*

ENJEU 5 LA RELÈVE

ORIENTATION A La composition du BPCD

Objectif 5.1 Maintenir un nombre suffisant de présidents au BPCD

Cible : 14 présidents

Le BPCD est composé de 14 présidents, incluant la présidente en chef et le président en chef adjoint.

Afin de maintenir un nombre suffisant de présidents au BPCD, un appel de candidatures sera lancé au cours de la prochaine année financière en vue de constituer une nouvelle liste de personnes aptes à exercer la fonction de président de conseils de discipline conformément au *Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels* (RLRQ, c. C-26, r. 7.1).

La liste des personnes aptes à exercer la fonction de président de conseils de discipline constituée en avril 2018 expire en avril 2021.

Indicateurs : *Appel de candidatures et liste de personnes aptes à exercer la fonction de président de conseils de discipline*

**Office
des professions**

Québec

